

Code canadien du travail

contente de corriger une erreur commise au comité à l'égard des premières conventions à l'article 62, page 35.

Si tous les amendements que nous comptons apporter et que nous attendons de l'opposition officielle sont bien tels que je les ai décrits, et peuvent, ainsi que l'amendement du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), être vérifiés pendant l'heure du déjeuner, nous pourrions les étudier rapidement à notre retour.

M. Fraser: Monsieur l'Orateur, j'aimerais dire au nom de mon parti que nous sommes d'accord. Je présenterai un amendement dont nous avons discuté avec le ministre et qui fait suite aux instances faites au comité par M^{lle} Betty Garbutt, dont la sœur a été tuée par un ancien employé qui avait fait des menaces et qui n'a malheureusement pas pu être arrêté à temps. Nous avons discuté des motifs de cet amendement avec le gouvernement, et j'espère qu'il obtiendra l'appui de mes collègues du Nouveau parti démocratique.

● (1242)

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, j'aimerais seulement ajouter à ce que j'ai proposé il y a un instant que les consultations qui auront lieu d'ici 2 heures demanderont la participation non seulement des députés, mais aussi de la présidence et du greffier de la Chambre. Il semble que l'on peut prévoir la substitution de trois ou quatre amendements à l'étape du rapport à l'amendement unique proposé par mon ami de Nickel Belt. Je crois que nous sommes tous d'accord et qu'il suffira de se consulter pour mettre au point les documents nécessaires.

M. l'Orateur adjoint: La présidence est bien consciente du point soulevé par le député, et est prête à collaborer. Toutefois, elle doit aussi se conformer au Règlement qui stipule que seul le consentement unanime peut remplacer le préavis de vingt-quatre heures. J'espère que lorsque nous reprendrons la séance à 2 heures, les députés donneront leur consentement unanime et formuleront toute entente qu'ils jugeront pertinente.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Nous sommes vendredi, il n'y aura donc pas de problème.

M. l'Orateur adjoint: Est-il convenu que nous déclarions qu'il est 1 heure?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur adjoint: Comme il est 1 heure, je quitte le fauteuil jusqu'à 2 heures cet après-midi.

(La séance est suspendue à 12 h 43.)

● (1402)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 2 heures.

[M. Munro (Hamilton-Est).]

M. l'Orateur adjoint: Avant l'heure du lunch, il avait été entendu que, durant la brève suspension de la séance, le ministre et les députés intéressés se réuniraient en vue de proposer certaines motions à l'étape du rapport pour les substituer aux deux motions à l'étude inscrites au nom du député de Nickel Belt (M. Rodriguez). Nous avons accompli d'excellents progrès, mais ces consultations ne sont pas tout à fait terminées.

Afin de ne pas gaspiller le temps de la Chambre et comme le ministre ne nous a pas remis une nouvelle version de la motion n° 1 inscrite au nom du député de Nickel Belt, si la Chambre y consent, je réserverai l'étude de cette motion en vue de l'examiner plus tard ou d'y substituer une nouvelle version actuellement en voie de préparation.

La Chambre consentira peut-être à poursuivre méthodiquement l'étude des dispositions du projet de loi. Ce faisant, nous pouvons mettre de côté l'étude de la motion n° 2, également inscrite au nom du député de Nickel Belt, qui ne sera pas adoptée mais remplacée par une autre motion.

J'ai ici sept nouvelles motions, certaines inscrites au nom du ministre, et deux au nom du député de Vancouver-Sud (M. Fraser). Ces motions reflètent les objectifs sur lesquels les députés se sont entendus. Mais il n'en demeure pas moins que trois des motions dépassant le cadre du bill à l'étude. Mais puisque la Chambre accepte de procéder par voie de consentement unanime, il me semble que ces modifications ne sont pas assez importantes pour m'empêcher d'accepter les motions avec l'assentiment des députés et de suivre le cours normal de la procédure.

● (1412)

L'hon. John C. Munro (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, je crois que vous venez de traiter de la refonte ou de l'amendement de Garbutt à l'article 81(3). Nous avons mis les avocats au travail et nous venons de recevoir la nouvelle formulation à la place de l'ancienne. Si nous sommes d'accord, je peux présenter les amendements en ordre consécutif. Il n'y a qu'un seul amendement en souffrance, soit celui que le député de Nickel Belt (M. Rodriguez) a présenté à propos du «danger imminent».

M. l'Orateur adjoint: Est-on unanimement d'accord pour suivre la procédure proposé par le ministre?

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): D'accord.

M. l'Orateur adjoint: Le ministre proposera les motions au fur et à mesure.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Nous sommes d'accord, mais il est toujours entendu bien sûr, que lorsque nous en serons à la motion n° 1 de l'honorable député, si elle n'a pas été remaniée, le ministre l'acceptera telle qu'elle figure au *Feuilleton*.